

Lincen, le 17 mars 2014

## CONVOCAION DU CONSEIL COMMUNAL

«Civilité» «Prénom» «Nom»,  
«Titre».  
«Adresse»  
«Code postal»



«Civilitéfonction»,

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu le **25 mars 2014 à 19h** à la Maison communale.

Première convocation.

### ORDRE DU JOUR:

- SÉANCE PUBLIQUE.
- 1) ADMINISTRATION : achat de 4 ordinateurs : conditions du marché.
- 2) PERSONNEL : occupation de travailleurs handicapés : rapport prévu par l'AGW 07/02/2013.
- 3) TRAVAUX : Programme prioritaire des travaux (PPT)- auteur de projets : conditions du marché.
- 4) TRAVAUX : Rénovation de la cuisine de la salle de Racour : conditions du marché.
- 5) TRAVAUX : hall sportif-remplacement du système d'éclairage du bar de la cafétéria-conditions du marché.
- 6) TRAVAUX : réfection d'une partie de la rue de la Vallée (cul de sac) : conditions du marché.
- 7) TRAVAUX : Construction de trottoirs : fourniture de stabilisé-conditions du marché.
- 8) TRAVAUX : Construction de trottoirs : fourniture de clinckers-conditions du marché.

- 9) POLICE ADMINISTRATIVE : arrêté réglementant l'affichage électoral pour les élections du 25 mai 2014.
- 10) Fourniture de gasoil de chauffage pour différents bâtiments communaux : conditions du marché.
- 11) Fourniture de gasoil routier : conditions du marché.
- 12) Fourniture et pose de radars préventifs : conditions du marché.
- 13) PLAN DE COHESION SOCIALE : rapport financier 2013.
- 14) ENSEIGNEMENT : organisation de l'enseignement sur base du capital-périodes au 15 janvier 2014.
- 15) INTERCOMMUNALE ORES-Assets : désignation des délégués communaux.
- 16) INTERCOMMUNALE SPI : remplacement d'un délégué.
- 17) COPALOC : remplacement d'un membre de l'autorité.
- 18) ACCUEIL TEMPS LIBRE : remplacement d'un membre de la Commission communale d'accueil.
- 19) ENVIRONNEMENT : convention pour la collecte de textiles ménagers.
- 20) Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

▪ HUIS CLOS

- 1) ENSEIGNEMENT : ratification de décisions prises par le collège communal ;
- 2) ENSEIGNEMENT : Nomination à titre définitif pour 2 périodes d'un maître spécial d'éducation physique.
- 3) ENSEIGNEMENT –Personnel : mise en disponibilité pour cause de maladie.

Nous vous prions de croire, «Civilitéfonction», à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Par le Collège :

*La Directrice générale,*

*Jacqueline BAUDUIN.*

*Le Bourgmestre,*

*Yves KINNARD.*